

Brunei - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



- | | |
|--|---|
| ■ Formellement déconseillé | ■ Vigilance renforcée |
| ■ Déconseillé sauf raison impérative | ■ Vigilance normale |

Dernière actualisation le 04/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du pays est placé en vigilance normale.

Avertissement

L'ambassade de France au Brunei Darussalam dispose de capacités limitées pour venir en aide aux Français en cas de crise. Il est rappelé que les Français en voyage sont responsables de leur propre sécurité. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent de moyens nécessaires en cas de difficultés durant le séjour (vérifier les termes des contrats d'assurance, s'assurer de disposer des moyens financiers nécessaires pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation ou d'évacuation, etc.).

L'ambassade ne délivre pas de titres d'identité et de voyage. En cas de perte ou de vol de passeport, elle pourra néanmoins émettre un laissez-passer (voir justificatifs demandés et tarifs sur le site internet de l'ambassade, rubrique Passeport). Ce titre d'urgence permet uniquement de se rendre en France, pour renouveler le titre perdu ou volé. La section consulaire de l'ambassade de France à Singapour est compétente pour toutes les autres démarches administratives concernant les Français résidents ou de passage au Brunei Darussalam. Toutes les informations

nécessaires se trouvent sur le site de l'Ambassade de France à Singapour.

En cas d'urgence pendant les heures de bureau, l'ambassade de France au Brunei Darussalam peut être jointe au +673 222 09 60 / +673 222 09 61 et en cas d'urgence en dehors de ces horaires, au +673 871 25 40 ou au +673 881 58 94.

En cas d'incident grave survenant dans le pays pendant son séjour, penser à rassurer ses proches.

Risques encourus et recommandations associées

Risque terroriste régional

Il est rappelé aux voyageurs qui souhaitent se rendre au Brunei que le risque d'acte terroriste ne peut être exclu, même s'il n'y a pas de précédent dans ce pays.

Recommandations générales

Il est recommandé d'informer les services consulaires de sa présence au Brunei et de signaler tout incident de sécurité.

Il est important de respecter les us et coutumes locales et de conserver en toutes circonstances un comportement discret (voir la rubrique Infos utiles de cette fiche).

Activités sportives à risque

Il est recommandé de ne se rendre en forêt ou dans la jungle de Bornéo qu'accompagné d'un guide officiel.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Visas

Les Français sont dispensés de visa d'entrée pour un séjour limité à 90 jours. Au-delà, un visa est exigé.

Pour de plus amples informations, contacter l'ambassade du Brunei Darussalam à Paris.

E-Arrival card

Avant d'arriver sur le territoire du Brunei Darussalam, que ce soit par voie aérienne, terrestre ou maritime, toute personne doit impérativement s'inscrire sur le portail en ligne "Brunei INRS portal" (en anglais) au plus tôt 3 jours avant la date de départ prévue.

Il est conseillé de faire une capture d'écran à conserver dans son téléphone et/ou d'imprimer sur papier libre la référence de votre E-arrival card pour présentation lors du contrôle au passage de la frontière.

Si cette démarche n'est pas effectuée, il ne sera pas possible d'entrer immédiatement sur le territoire et il sera demandé de procéder à l'enregistrement en ligne de l'E-Arrival card avant le passage à la police brunéienne des frontières.

Réglementation douanière

L'importation d'alcool est strictement réglementée. Consulter le site du ministère des Finances du Brunei Darussalam (en anglais).

Santé

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Les conditions d'hygiène sont acceptables dans le pays. En cas de problème de santé grave nécessitant une hospitalisation en milieu spécialisé, une évacuation sanitaire pourrait être requise sous le contrôle de l'équipe médicale locale et de la société d'assurance.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémie ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Encéphalite japonaise** : en fonction des conditions et de la durée du séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Encéphalite japonaise

L'encéphalite japonaise est une infection virale grave principalement transmise à l'humain par la piqûre de moustiques infectés, qui se reproduisent dans les zones rurales, notamment les rizières. Les porcs et les oiseaux aquatiques servent de réservoirs naturels pour le virus.

Les symptômes de l'encéphalite japonaise apparaissent après une période d'incubation de 4 à 15 jours. La plupart des infections restent bénignes, se manifestant par une simple fièvre ou des céphalées. Dans environ 1 cas sur 250, les personnes touchées peuvent présenter une

forte fièvre, une raideur de la nuque, une désorientation, un coma, des convulsions et une paralysie. La mortalité peut atteindre 30%. Beaucoup de survivants souffrent de séquelles neurologiques.

Il n'existe pas de traitement curatif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;

- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructures routières

Les routes sont en bon état et la circulation assez fluide. Il n'existe aucun problème d'approvisionnement en carburant.

En cas d'accident, il est recommandé d'appeler la police au 993.

Législation locale

Charia

La constitution du Brunei Darussalam dispose que l'islam est la religion d'État et que la charia est une source juridique, pleinement mise en œuvre au sultanat depuis le 3 avril 2019.

Certains aspects de la vie privée sont considérés comme des délits de mœurs (adultère, homosexualité, sodomie, blasphème, apostasie, etc.) pouvant entraîner des peines corporelles en cas d'implication d'une personne de religion musulmane.

La consommation d'alcool en public, le trafic d'alcool ou de drogue exposent aussi, dans le cadre de l'application de la charia, à des sanctions sévères, dont la peine de mort ; néanmoins, celle-ci n'est plus appliquée depuis une vingtaine d'années et fait l'objet d'un moratoire depuis mai 2019.

La majorité de la population du Brunei est musulmane. Il est recommandé d'adopter une attitude respectueuse des usages locaux et de garder à l'esprit que les différences culturelles peuvent susciter une interprétation erronée de certains comportements. Peuvent être considérés comme un crime des propos jugés insultants pour l'Islam mais aussi pour le sultan du Brunei et la famille royale.

Pendant le mois de Ramadan, il est interdit de boire, manger et fumer en public ou en présence de personnes musulmanes respectant le jeûne.

La détention de matériel pornographique est strictement interdite.

Stupéfiants

Toute importation ou consommation de stupéfiants est sévèrement réprimée.

Alcool

Il convient de ne pas consommer d'alcool, même en privé, en compagnie de Brunéiens de confession musulmane, à qui il ne faut en aucun cas fournir d'alcool. L'ivresse publique ainsi que la consommation d'alcool en public sont passibles de lourdes peines.

Cigarettes

Il est interdit de fumer dans les bâtiments publics, les hôpitaux, les lieux publics et les transports publics au Brunei. L'achat de cigarettes est interdit sur place, de même que l'importation de cigarettes.

Tenue vestimentaire

Le public étant rappelé à l'impératif de « décence », sans que ce concept soit explicité de façon précise dans la législation, il est recommandé de privilégier des vêtements amples et couvrants.

Mœurs

Une grande discrétion est de mise concernant les gestes d'affection en public, en particulier avec les Brunéiens et les Brunéiennes. Il convient de ne pas s'embrasser, même sur la joue, pour saluer une personne du sexe opposé. Il est conseillé d'observer la plus grande retenue, nombre d'attitudes et de comportements pouvant être considérés comme inappropriés et passibles de sanctions pénales sévères.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Le passeport français donne droit à un **séjour de trois mois sur place, sans visa**.

Au-delà de cette durée, la demande d'un visa d'affaires est nécessaire. Les délais d'obtention auprès du ministère de l'Intérieur sont en moyenne de deux semaines. Compte tenu de la volonté politique du Sultanat d'attirer les investissements étrangers au Brunei, il est aisé de se voir délivrer un visa d'affaires pour les cadres, notamment avec l'appui de l'ambassade de France.

Cette facilité est cependant limitée par la **règle des quotas**, appliquée de façon assez stricte par les autorités dans le cadre de leur lutte contre le chômage. Une entreprise étrangère ne peut compter plus de 50 % d'expatriés ou de travailleurs étrangers dans son équipe et doit à cet effet recourir, s'agissant de métiers techniques, à la main d'œuvre locale.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Brunei.

Contacts utiles

FMI

Brunei et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- **Police** (urgence) : 993
- **Ambulances** : 991
- **Pompiers** : 995
- **Centre national de secours et de recherche** : 998
- **Jerudong park medical centre** : +673 2 611 433
- **Hôpital RIPAS** : +673 224 2424

Annuaire des représentations brunéiennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de Brunei

Publié le : 03 juin 2025 Mis à jour le : 29 septembre 2025

Coordonnées

Yayasan Sultan Haj Hassanal Bolkiah Complex Unit 2.01

Block A

Jalan Pretty

Bandar Seri Begawan BS8711

Brunei

4.9095046632268, 114.9654006958

+673 2220960/61

+673 881 58 94

Liens utiles

[La France au Brunei Darussalam](#)

Facebook

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Courriel : courrier@ambafrance-bn.org